

Description de l'activité

La formation au baccalauréat professionnel spécialité électromécanicien marine prépare aux fonctions d'encadrement dans le service machine des navires de commerce ou de pêche.

L'électromécanicien est amené à utiliser l'ensemble des appareils de contrôle de la conduite des installations, les moyens de communication et les outils de gestion.

À bord des navires, il assure la conduite et la maintenance des équipements de manœuvre des engins de pêche, des installations de traitement et de conservation du poisson dans différents domaines (électrique, mécanique, hydraulique, frigorifique). Il participe aussi à la conduite et la maintenance des équipements spécifiques liés au type de navire : porte-conteneurs, pétrolier, navire de service, navire à passagers...

À terre, il peut occuper des responsabilités d'agent de maîtrise dans des entreprises du secteur maritime et para-maritime (chantiers de réparation navale, services techniques de l'armement...). Il peut également prétendre à occuper des postes dans les organisations professionnelles.

Conditions d'admission

> **Âge** : l'âge minimum requis est de 15 ans au 31 décembre de l'année d'inscription.

> **Niveau d'études** : la classe de seconde est accessible aux élèves issus des classes de troisième sur dossier scolaire.

L'accès en première année du cycle d'études est ouvert aux candidats titulaires d'un brevet d'études professionnelles ou d'un certificat d'aptitude professionnelle relevant d'un secteur professionnel en rapport avec la finalité de ce baccalauréat.

> **Aptitude physique** : les candidats doivent être reconnus aptes par un médecin des gens de mer.

Scolarité

La scolarité se déroule sur **trois années** et comporte **18 semaines de stages** hors de l'établissement scolaire.

Diplôme

Le **Baccalauréat professionnel Électromécanicien Marine** est délivré aux candidats ayant satisfait à une combinaison d'épreuves se déroulant sous forme de contrôles en cours de formation et d'épreuves ponctuelles terminales.

Débouchés

La formation prépare aux fonctions de maîtrise à bord de gros navires (maître électricien ou maître mécanicien) et d'officier mécanicien de petits navires, dans la marine marchande ou la pêche. Après les temps de navigation requis par la réglementation, le titulaire de ce diplôme pourra obtenir un brevet de chef mécanicien 3000 kW lui permettant de diriger le service de la machine sur tous les navires de pêche et de commerce de puissance inférieure à 3000 kW.